

Epersy le 06 mai 2009

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 MAI 2009

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 4 mai 2009 à 19 heures sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire et a délibéré sur les points suivants :

- **Restauration du four des Dagand** : le projet de restauration du four des Dagand s'élève à environ 20 000.00€ ht. Le Conseil municipal confirme sa volonté de réaliser les travaux en 2009 et décide de solliciter des aides financières auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Savoie, Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Rhône-Alpes et de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Massif des bauges.
-
- **Réfection du tennis** : le court de tennis de la commune a été construit il y a plus de 20 ans. Il nécessite d'importants travaux de réfection afin de permettre des conditions de jeu acceptables et d'éviter des risques de chutes ou d'entorses. Le montant des travaux s'élèverait à environ 35 000.00€ ht. Une demande de subvention sera déposée auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Savoie. Compte tenu de l'urgence des travaux, le conseil municipal demande l'autorisation de réaliser les travaux avant la décision du Conseil Général concernant la subvention.
-
- **Lotissement « La Vie du Cher » avenant N° 3 au marché de travaux** : le Maire-Adjoint rappelle que des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise chargée de réaliser la viabilisation du lotissement concernant la prolongation de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales et le déplacement du câble régional Télécom. Ces travaux augmentent le montant du marché initial de 4 695.00€ ht. Le conseil autorise le Maire-Adjoint à signer l'avenant n°3 passé avec l'entreprise Ferrand.
-
- **Eclairage public du chef-lieu** : Madame le Maire rappelle les travaux de mise en place des câbles en vue de l'éclairage public au chef lieu d'Epersy. Après avoir délibéré, le conseil municipal, demande à Monsieur le Préfet de la Savoie une aide dans le cadre de la DGE la plus importante possible pour aider au financement de ces travaux qui s'élèvent à environ 18 000.00€ ht et demande l'autorisation d'exécuter les travaux avant l'obtention de la subvention, sans en perdre de bénéfice.
-
- **Location des gîtes au mois** : Le Conseil autorise le Maire à signer un avenant au contrat passé avec Loisirs Accueil Savoie en complément de la convention saisonnière. Cet avenant fixe à 300€ le montant du loyer mensuel de chaque gîte pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.

-
-
- **Avis sur l'extension de la carrière de Cusy :** Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'extension de la carrière de Cusy soumis à une enquête publique. Le rayon d'affichage relatif à l'enquête publique étant de 3 km, la commune d'Epersy doit donner un avis sur le projet. Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension.
-
- **Entretien de la voirie communale :** Madame le Maire rassemble les avis sur l'état des voies communales auprès du conseil municipal. Ces voies nécessitent un entretien qui est coûteux. Après avoir délibéré, le conseil municipal demande une aide financière au Conseil Général de la Savoie dans le cadre du FDEC pour le financement de ce programme 2010 et charge Madame le Maire de constituer le dossier correspondant.
-
- **Convention de partenariat avec RGD 73 74 :** Madame le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de RGD 73-74 (Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie) pour la mise en place et la gestion de données diverses de la commune. RGD 73-74 est un service public bi-départemental, chargé de constituer une banque de données départementale dans le domaine de l'information géographique. La Régie intervient également dans le cadre de la convention cadastrale passée entre le Conseil Général de la Savoie, EDF GDF et la Direction des Services Fiscaux de la Savoie. Le conseil municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.
-
- **Etude d'urbanisme de la zone IINa du chef lieu :** Le conseil municipal s'engage à réaliser, après appel d'offres, une étude d'urbanisme pré opérationnelle sur ce secteur. Pour financer cette étude, le conseil sollicite une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de la Savoie.
-
- **Remise en état des chemins ruraux:** Le conseil municipal remercie l'association « Epersy Sports et Loisirs » d'avoir organisé et participé à la restauration des chemins ruraux « des Anes » et des « Lambert » et tous les bénévoles qui ont travaillé pendant ces deux journées.
-
- **Ordures ménagères, tri sélectif :** Malgré les rappels récents de la mairie indiquant fermement de ne déposer les ordures ménagères que la veille du passage du camion-poubelle, des plaintes ont été déposées à la mairie. Comme aucun autre emplacement n'est susceptible de convenir à ce jour, le conseil municipal décide de sanctionner le non-respect des règles, notamment concernant le dépôt de produits destinés à la déchetterie dans les conteneurs à ordures ménagères, par un procès-verbal accompagné d'une amende de 100€.